



## Votre droit de refuser les tests de covid

**Vous avez le droit inconditionnel de REFUSER tout test de Covid, selon la Loi sur la non-discrimination génétique, projet de loi S201, qui interdit le fait de forcer quelqu'un à subir un test ADN/ARN ou de lui refuser un service, un emploi ou une opportunité d'éducation.**

### Loi sur la non-discrimination génétique S-201

#### Définitions

2 Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

**communiquer** Est assimilé à l'acte de communiquer le fait d'autoriser la communication. (*disclose*)

**professionnel de la santé** Personne légalement autorisée en vertu de la loi d'une province à fournir des services de santé au lieu où elle les fournit. (*health care practitioner*)

**test génétique** Test visant l'analyse de l'ADN, de l'ARN ou des chromosomes à des fins telles la prédiction de maladies ou de risques de transmission verticale, ou la surveillance, le diagnostic ou le pronostic. (*genetic test*)

#### Interdictions

##### Test génétique

3 (1) Nul ne peut obliger une personne à subir un test génétique comme condition préalable à l'exercice de l'une ou l'autre des activités suivantes :

- a) pour lui fournir des biens ou des services;
- b) pour conclure ou maintenir un contrat ou une entente avec elle;
- c) pour offrir ou maintenir des modalités particulières dans le cadre d'un contrat ou d'une entente avec elle.

##### Communication des résultats

4 (1) Nul ne peut obliger une personne à communiquer les résultats d'un test génétique comme condition préalable à l'exercice d'une activité visée à l'un des alinéas 3(1)a) à c).

#### Infractions et peines

7 Quiconque contrevient à l'un des articles 3 à 5 commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité :

- a) par mise en accusation, une amende maximale de un million de dollars et un emprisonnement maximal de cinq ans, ou l'une de ces peines;
- b) par procédure sommaire, une amende maximale de trois cent mille dollars et un emprisonnement maximal de douze mois, ou l'une de ces peines.

#### Code canadien du travail

##### Test génétique

(2) Tout employé a le droit de refuser de subir un test génétique, et nul ne peut l'obliger à en subir un.

##### Communication des résultats

(3) Tout employé a le droit de ne pas communiquer les résultats d'un test génétique, et nul ne peut l'obliger à les communiquer.

##### Mesures disciplinaires interdites

(4) Il est interdit à l'employeur de congédier, suspendre, mettre à pied ou rétrograder un employé ou de lui imposer une sanction pécuniaire ou autre ou de refuser de lui verser la rémunération afférente à la période au cours de laquelle il aurait travaillé s'il ne s'était pas prévalu des droits prévus par la présente section, ou de prendre — ou menacer de prendre — des mesures disciplinaires contre.

Pour voir la Loi au complet : <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/s-201/sanction-royal>